

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2025,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section hôtellerie-restauration option organisation et production culinaire est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Mathieu LABBOUZ
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Mathieu SIMONNEAU
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

Secrétaire général

M. Philippe BERTON
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de POITIERS

Membres du jury

M. Frédéric BAILLARGE
Professeur de lycée professionnel

Académie de POITIERS

M. Stéphane BERNAT
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Amandine BLONDE
Professeure de lycée professionnel

Académie de POITIERS

M. Jérôme CHOQUET
Professeur de lycée professionnel

Académie de RENNES

Mme Cécile COZIC
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de RENNES

Mme Pauline GRIMAUD
Professeure de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Flore GUASCO
Professeure de lycée professionnel

Académie de NICE

Mme Anne-Lyse HENRIET
Professeure de lycée professionnel

Académie de BESANCON

M. Guillaume MONDON
Professeur de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Christèle MORTIER
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

